

Programme ALABRI – retour d’expérience



Présentation du SMAGE des Gardons

- 1) **Adhérents : Conseil départemental du Gard et 127 communes du bassin versant – syndicat en cours de mutation GEMAPI**
- 2) **Compétences : inondation, ressource en eau et milieu naturel**
- 3) **EPTB Gardons**



PAPI GARDONS



N
0 2 4 km
BRL
Bassin des Gardons

Sources : SAGE, BD TOPO



Des mesures imposées dans les PPR: mesures sur les biens et activités existants

- ▶ dans la limite de 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien considéré à la date d'approbation du plan
- ▶ mise en œuvre dès que possible et, en tout état de cause, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du présent plan
- ▶ réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité



Protéger les personnes

- Permettre l'attente des secours
- Faciliter l'évacuation des personnes
- Sécuriser les riverains

PRIORITÉ
1

Création d'une zone refuge hors d'eau

→ pour les logements

- inondés par plus de 80 cm d'eau (selon crue de référence)
- sans plancher habitable hors d'eau

→ facilement accessible

- de l'intérieur par un escalier ou une échelle (fixe ou escamotable)
- de l'extérieur par une fenêtre, terrasse ou balcon

→ surface et hauteur minimum

- 6 m² en tout et 1 m² par personne ; hauteur minimum 1,80 m



1 - Création d'une zone refuge hors d'eau

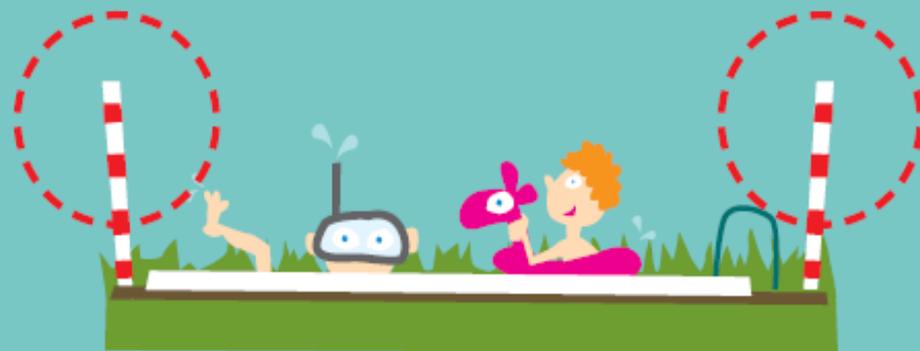


Protéger les personnes

- Permettre l'attente des secours
- Faciliter l'évacuation des personnes
- Sécuriser les riverains

PRIORITÉ
2

Matérialisation des piscines et bassins enterrés



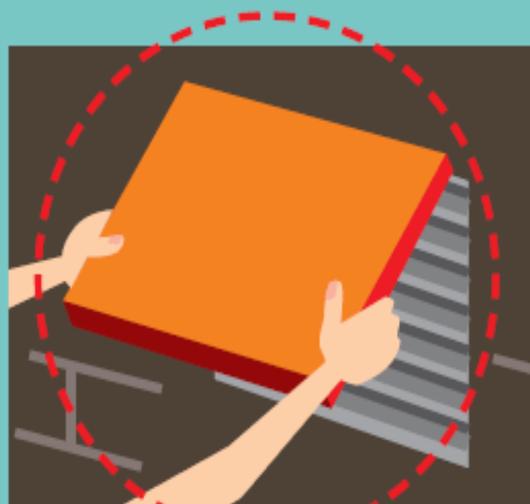
- en cas d'inondation, les limites deviennent **invisibles** : **risques de noyade** pour les riverains et les sauveteurs
- afin de **délimiter le périmètre** (pour une hauteur d'eau allant jusqu'à **50 cm**), des **balises** visibles (hauteur, couleur et forme) et robustes doivent être disposées en limite des piscines et bassins

limiter les dommages aux biens

- Empêcher l'eau de pénétrer dans le bâti
- Limiter les travaux de remise en état

PRIORITÉ
3

Obturation des aérations



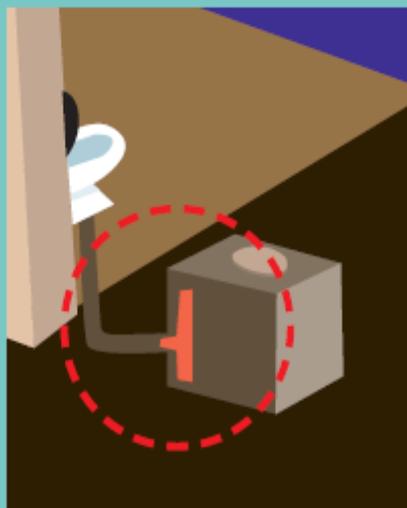
- en cas d'inondation, les aérations deviennent des **entrées d'eau privilégiées**
- à **obturer immédiatement** en cas d'alerte
(couvercle avec joint d'étanchéité clipé dans l'encadrement de l'aération)
- à **ré-ouvrir immédiatement** à la fin de l'alerte
ou de l'inondation
(salubrité du logement / sécurité en cas d'installation ou de chauffage au gaz)

limiter les dommages aux biens

- Empêcher l'eau de pénétrer dans le bâti
- Limiter les travaux de remise en état

PRIORITÉ
3

Clapet anti-retour sur le réseau des eaux usées



Procéder à un entretien
annuel du clapet.

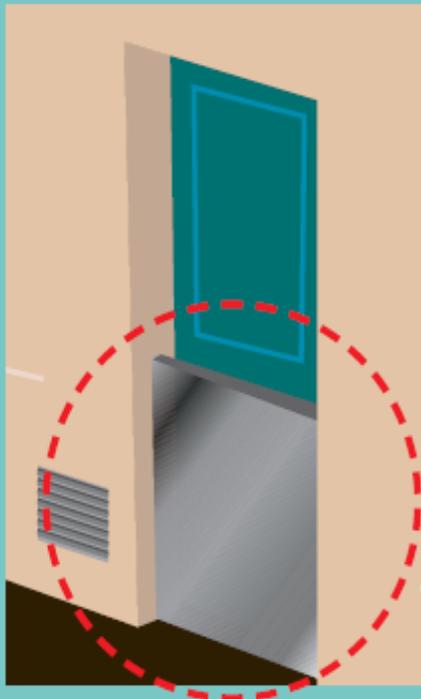
- en cas d'inondation, **une eau sale et contaminée** peut rentrer par les **drains**, les **égouts**, les **toilettes**, les **douches**
- faire installer **un clapet anti-retour** aux sorties d'évacuation des eaux usées
(si le réseau est collectif, demander l'accord du gestionnaire)
- en cas d'alerte, **anticiper manuellement** sa fermeture

3 - Installer des clapets anti-retour



limiter les dommages aux biens

- Empêcher l'eau de pénétrer dans le bâti
- Limiter les travaux de remise en état



PRIORITÉ
4

Installation de batardeaux

- sur les **portes, portes-fenêtres ou portails**
- hauteur **entre 50 et 80 cm**
- **stockage adapté :**
 - pour une mise en œuvre rapide
 - pour un maintien en bon état

4 - Installer batardeaux



4 - Installer batardeaux



4 - Installer batardeaux



Faciliter le retour à la normale

- Limiter le délai de reprise de possession des lieux
- Favoriser la remise en route des équipements
- Faciliter le séchage des parties inondées

PRIORITE
5

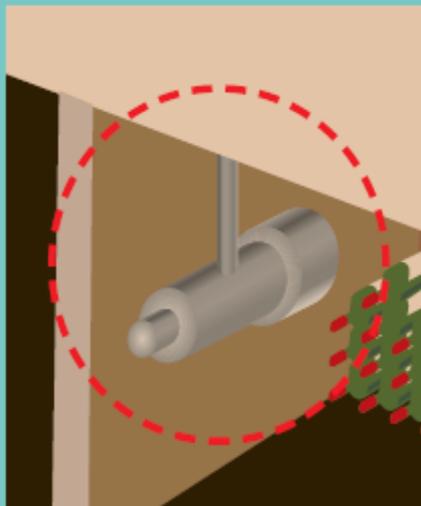
Installation d'une pompe de cave

→ après une inondation, un système de pompage permet d'évacuer les eaux ayant inondé **la cave**

→ dispositif à installer :

- au **point le plus bas** de la pièce
- relié à une **source d'énergie** en état de fonctionnement sécuritaire

Important : vider toujours progressivement les sous-sols inondés pour conserver l'équilibre de poussée de l'eau sur le mur, dans la terre et dans la cave.



Mesures recommandées :

- ▶ pose de batardeaux hors plancher habitable
- ▶ fixation des produits polluants
- ▶ déplacement des dispositifs de chauffage





Réduction de la vulnérabilité de l'habitat Démarche ALABRI

Principaux éléments d'une opération ALABRI :

- ▶ Définition et déploiement d'une campagne de communication
- ▶ Diagnostic et expertise des logements
- ▶ Assistance aux propriétaires pour les demandes de financement
- ▶ Assistance aux propriétaires pour le versement des subventions
- ▶ Animation d'un réseau de professionnels
- ▶ Suivi et évaluation de l'opération

Campagne de communication à destination des particuliers :

- ▶ Création d'ALABRI : Accompagnement à L'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation
- ▶ Charte graphique, logo
- ▶ Site internet du SMAGE des Gardons
- ▶ Dépliants d'information
- ▶ Des réunions publiques
- ▶ Courriers d'appui à la démarche des maires et de la DDTM
- ▶ Articles dans la presse, événementiels

Quelques exemples :



ALABRI
Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

bottes ou bouée ?

FAITES DIAGNOSTIQUER GRATUITEMENT LA VULNERABILITE DE VOTRE LOGEMENT

Une équipe d'architectes vous accompagne **gratuitement** pour :

- diagnostiquer votre logement
- l'adapter au **risque inondation**
- solliciter des **aides financières** pour les travaux à réaliser

Pour en savoir plus, très bientôt :

- des **réunions publiques** à Brignon, Roucoran, La Calmette, Saint-Chaptes, Saint-Génès-de-Malgroites
- un site internet www.alabri-smage.fr
- une **permanence téléphonique** **04 66 63 88 07**

ALABRI est un Programme d'Intérêt Général initié par le **SMAGE** des Gardons Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons, avec le soutien de :

ALABRI
Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

Votre logement en Gardonnenque

Diagnostiquer - Adapter - Financer

ALABRI est un Programme d'Intérêt Général initié par le **SMAGE** des Gardons Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons, avec le soutien de :

SMAGE des Gardons
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons

Protéger votre logement des inondations
dispositif d'aides publiques **ALABRI**

ALABRI

Secteur de la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien
Communes de Ribautou, les Tournes et Yzainobres

Financiers de l'opération :



Diagnostic :

- ▶ Sur la base du volontariat du propriétaire
- ▶ Définition de la cote de référence par levé topographique
- ▶ Evaluation du bâtiment (espace refuge, entrée d'eau, clôture de la piscine...)
- ▶ Préconisation en matière de travaux en distinguant les mesures obligatoires des mesures recommandées
- ▶ Conseil en matière de coût des mesures à prendre
- ▶ Définition d'un plan de financement estimatif

Demande de financement :

- ▶ Obtention de devis et fourniture des documents administratifs par les particuliers
- ▶ Préparation des dossiers de demande de financement par l'équipe ALABRI
- ▶ Transmission des dossiers au Département du Gard et à l'Etat
- ▶ Service fait assuré par l'équipe ALABRI en fin de travaux avant versement des subventions : montage du dossier administratif

Réseau de professionnels :

- ▶ Campagne de communication spécifique : dépliant - affiche
- ▶ Capitalisation des professionnels intéressés au travers d'une liste de référencement

Les travaux à réaliser

d'ici juillet 2013
dans plus de 1 300
bâti gardois

Protéger les personnes

- **Création d'une zone refuge hors d'eau**
Obligatoire pour les logements sans plancher habitable hors d'eau, l'espace refuge doit permettre l'attente des secours et/ou l'évacuation des personnes en cas d'inondation. Il doit être facilement accessible :
 - de l'intérieur par un escalier ou une échelle
 - de l'extérieur par une fenêtre, terrasse ou balcon
 Surface minimum : 6 m² en tout et 1 m² /pers. Hauteur minimum : 1,80 m
- **Matérialisation des piscines et bassins enterrés**
Pour éviter les risques de noyade (limites invisibles en cas d'inondation), il est demandé aux propriétaires de délimiter le périmètre des piscines et bassins enterrés avec des balises :
 - robustes et visibles (hauteur, couleur et forme)
 - pour une hauteur d'eau allant jusqu'à 50 cm

Faciliter le retour à la normale

- **Séparation des circuits électriques**
Pour prévenir l'altération des circuits électriques et favoriser la ré-installation après une inondation, il est indispensable de créer un réseau séparatif pour les pièces inondables : tableau électrique séparé, disjoncteur différentiel à haute sensibilité.
- **Fourniture et installation d'une pompe de cave**
Pour évacuer les eaux après une inondation, un système de pompage doit être installé au point le plus bas de la cave et relié à une source d'énergie en état de fonctionnement sécuritaire.

Qui fait quoi ?

	Maçonn	Charpentier	Chauttagiste	Serrurier	Electricien	Plombier
Création d'une zone refuge	•	•	•			
Matérialisation des piscines						•
Obturation des aérations	•					•
Clapets anti-retour sur le réseau des eaux usées	•					•
Fourniture et pose de batardoux	•				•	
Séparation des circuits électriques					•	
Fourniture et installation d'une pompe de cave	•				•	

Artisans du bâtiment !

MAÇONS, ÉLECTRICIENS, PLOMBIERS, SERRURIERS, CHARENTIERS...

Des centaines de propriétaires Gardois ont besoin de vos services **urgemment !**

RENSEIGNEZ-VOUS!
04 66 63 88 07
www.alabri-smage.fr
Rubrique "Infos professionnels"

Dans le cadre du Plan de Prévention du Risque Inondation Gardon Amont

→ **des travaux sont imposés par l'État** aux propriétaires de bâtis situés en zone inondable

→ **des aides financières sont allouées** par les pouvoirs publics pour réaliser ces travaux

ALABRI **SMAGE** des Gardons

ALABRI est un Programme d'Intérêt Général initié par le SMAGE des Gardons (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Écologique des Gardons, avec la soutien de :

Suivi - évaluation :

- ▶ Tableau de bord : indicateur global et détaillé
- ▶ Comités de pilotage technique et élargi
- ▶ Mise en place d'un SIG



Financement de l'opération :

- ▶ financeurs animation : Europe, Etat, Région LR, Département du Gard, SMD
taux de 80 %
- ▶ financeurs travaux : Etat, Département du Gard
taux de 60% sur les mesures obligatoires, de 20 % sur les mesures recommandées



Les opérations ALABRI clôturées :

- ▶ 2010 : première opération ALABRI - SMAGE - 570 diagnostics, 84 dossiers de demande de financement – 250 000 € de travaux réalisés par les particuliers
- ▶ 2012 : communauté de communes du Pays Sommiérois – 250 diagnostics

Les opérations ALABRI en cours dans le Gard :

- ▶ 2014 : SMAGE – 287 diagnostics, 37 demandes de financement
- ▶ 2014 : Alès agglomération : 435 diagnostics, 69 demandes de financement
- ▶ 2015 : Ville de Nîmes : de l'ordre de 700 de diagnostics
- ▶ 2016 : EPTB Cèze : de l'ordre de 100 diagnostics



Retour d'expérience en crue :

- ▶ 2014 : débordement d'affluents du Gardon sur le secteur couvert par la première opération ALABRI
- ▶ Sondage auprès des personnes équipées
- ▶ Facteur rassurant d'avoir pris les mesures de prévention
- ▶ Efficacité avérée pour la protection d'une habitation : 60 cm d'eau à l'extérieur de la maison pour 1 cm à l'intérieur.



Analyse et perspectives :

- ▶ Taux de mobilisation et d'équipement des propriétaires aléatoires et souvent réduits
- ▶ Mesures techniquement pertinentes
- ▶ Vers un diagnostic obligatoire au moment de la vente des biens ?



Pour en savoir plus :

- ▶ www.les-gardons.com rubrique - ALABRI
- ▶ Etienne RETAILLEAU
04 66 21 73 77
smage.er@les-gardons.com